

Le 12 mars 2021

Service Technique

TECH : 2021-080

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi 82 213 du 02 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu la demande de travaux émanant de DC construction en date du 26 janvier 2021 ;

Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux de mise en place de clôture de chantier avec neutralisation de places de stationnements au 23 avenue Durand Dassier et au 34 rue du Général De Gaulle (chantier Aquitanis) il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires ;

ARRÊTÉ

ARTICLE UN :

A compter du 15 mars 2021 au 31 décembre 2021, le domaine public sera occupé par les travaux de construction de 17 logements au 23 avenue Durand Dassier et au 34 rue du général de Gaulle .les places de stationnements seront neutralisées au droit du 23 avenue Durand Dassier et face au 34 rue du général De Gaulle..

ARTICLE DEUX :

..² La signalisation sera renforcée au droit des travaux. Le stationnement neutralisé, sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et dans la traversée du chantier au droit des travaux.

Le cheminement piéton neutralisé, les piétons devront emprunter le trottoir opposé, libre de tout encombrement.

ARTICLE TROIS :

Les travaux sur le domaine public communautaire ne peuvent débuter qu'après réception de l'arrêté des services de Bordeaux Métropole.

L'entreprise DC construction réalisant les travaux, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE QUATRE :

Le numéro d'urgence à contacter est le 05/56/38/48/15

ARTICLE CINQ :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Directeur de l'entreprise DC construction

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blanquefort,

Madame et Messieurs les Agents de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux
33000 Bordeaux,

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS
Maire

